

# COMMUNE DE LAVANS LES DOLE

## BULLETIN MUNICIPAL N°2 - 2018



Votre mairie : 4a rue St Didier

Tel. 03 84 81 23 69

[mairie.lavanslesdole@orange.fr](mailto:mairie.lavanslesdole@orange.fr)

site internet : [www.lavanslesdole.com](http://www.lavanslesdole.com)

### **PERMANENCES SECRETARIAT DE MAIRIE**

Mercredi de 16h00 à 18h30

Jeudi de 10h00 à 12h00

Fermeture du secrétariat pour les vacances d'été

du 20 au 29 août 2018



## LE MOT DU MAIRE

Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité. Fidèles à notre engagement, nous ne touchons pas aux taux locaux d'imposition.

Mais les choses vont changer ; La Communauté d'Agglomération du Grand Dole va mettre en œuvre le Pacte Fiscal et Financier de solidarité. Par ce Pacte, le Grand Dole souhaite répondre aux nouveaux enjeux du territoire (baisse des dotations, transfert de nouvelles compétences...) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente sont enfin terminés (voir photos). La remise en état de l'appartement au-dessus de la salle va nous permettre de le proposer à la location.

Mais la vie communale ne se résume pas seulement à des travaux de bâtiments et voirie. Nous essayons que chacun d'entre vous se sente bien au village. Deux activités vous sont proposées : gymnastique et peinture. Cette année, l'association des Amis de la Vallée de l'Arne, faute de bénévoles, ne proposera aucune animation. Je le déplore et espère qu'elle retrouvera toute son énergie.

L'accueil de nouveaux habitants va permettre à la commune de conserver son dynamisme. Je leur souhaite la bienvenue.

Les orages accompagnés de pluies torrentielles ont provoqué des inondations en fin d'après-midi et dans la nuit du 15 mai (photos)

L'Arne (côté pont) a débordé côté habitation. De mémoire d'Anciens cela n'était jamais arrivé !

Les eaux de ruissellement ont causé des dégâts (rue du Moulin Garaud, rue du four banal ...). Le bassin de rétention a fort heureusement bien joué son rôle.

Je reste disponible et à l'écoute de vos remarques et suggestions.

Micheline Henry

## ➤ DEMISSION DU CONSEIL DE MADAME CAROLE ARBONNEAU

La Municipalité regrette la décision de Carole ARBONNEAU, qui a démissionné de sa fonction d'élue. Non-pas suite à des divergences avec l'équipe, mais bien suite à un problème d'emploi du temps...

Nous actons donc sa décision et lui souhaitons une bonne continuation !

## ➤ LIVRES NOMADES

La médiathèque de Dole met à notre disposition des livres, B.D., mangas... pour tous les âges, enfants, adolescents, adultes. Vous trouverez cette bibliothèque dans le hall de la mairie. Chacun peut venir aux heures du secrétariat de mairie afin d'emprunter ces livres.

Par ailleurs, à côté des livres nomades, vous trouverez la bibliothèque communale. Les livres qui s'y trouvent proviennent de dons d'habitants du village que nous remercions.

N'hésitez pas à apporter quelques livres que vous voudriez partager afin de faire tourner le stock.

Bonne lecture à tous !



## ➤ PAS DE FETE AU VILLAGE CETTE ANNEE ...

Au risque de se répéter, la Municipalité regrette que la fête du village ne puisse avoir lieu cette année... En effet, l'association « Les Amis de la Vallée de l'Arne » qui l'organise manque de bénévoles et n'a toujours pas trouvé de Président(e). Il est dommage que dans un village, par manque d'investissement de chacun, des projets, des activités, des animations ne puissent se faire... N'oublions pas qu'un village « qui bouge » reste un village vivant !

## ➤ TRANSPORTS SCOLAIRES



" Moi, je ne prends le bus que pour aller à l'école, alors je me contente de la **carte scolaire** "

Jusqu'au 01/07/2018

Je choisis Je m'inscris

**NOUVEAU INSCRIPTION SUR INTERNET**

- 1 Je me rends sur le site [www.reseau-tgd.fr](http://www.reseau-tgd.fr)
- 2 Je clique sur la rubrique « Inscription scolaire »
- 3 Je remplis le formulaire d'inscription
- 4 Je valide (une confirmation vous sera envoyée)

\*Abonnement gratuit réservé aux scolaires permettant 1 aller-retour par jour uniquement du lundi au vendredi en période scolaire  
Si vous avez déjà une carte, conservez-la, elle est rechargeable

" Nous, on passe à l'**abonnement annuel** pour se voir quand on veut, où on veut, pour seulement 50 € par an. "

Quand je veux :

- 1 Je me rends à l'agence commerciale Hall de la gare SNCF à Dole
- 2 Je repars avec ma carte d'abonnement annuel



\*Abonnement valable 1 an permettant des trajets illimités tous les jours, toute l'année, pour seulement 50 €

Agence commerciale TGD - Avenue Aristide Briand - 39 100 Dole  
Tel : 03 84 72 67 51

© C2B - Copysocial France 2018

## ➤ LES CARTES AVANTAGES JEUNES OFFERTES PAR LA COMMUNE :

Avis aux collégiens, lycéens et étudiants qui désirent en bénéficier, inscription en mairie dès à présent et jusqu'au 6 juillet prochain dernier délai.

Les cartes vous seront remises en mairie le **samedi 8 septembre à 11h00 précises.**

➤ INONDATIONS EXCEPTIONNELLES ...

*RUE DU FOUR BANAL*



*RUE DE L'ARNE*



*IMPASSE SAINTE-REINE*



Quelques vues du village suite à l'épisode orageux  
et des pluies torrentielles du 15 mai 2018...

## ➤ TRAVAUX ANCIENNE ECOLE (SALLE ET APPARTEMENT)

En 2018, la réfection avec mise aux normes de la salle polyvalente de Lavans-lès-Dole était au centre des projets de notre village. D'importants travaux étaient à mettre en œuvre, pour rénover non seulement un ensemble vieillissant, mais surtout qui ne correspondait plus du tout aux normes actuelles d'accessibilité...

La salle en elle-même, n'a pas subi de lifting particulier, cependant des plaques anti-bruit ont été fixées au plafond afin de réduire l'écho important qu'il pouvait y avoir.

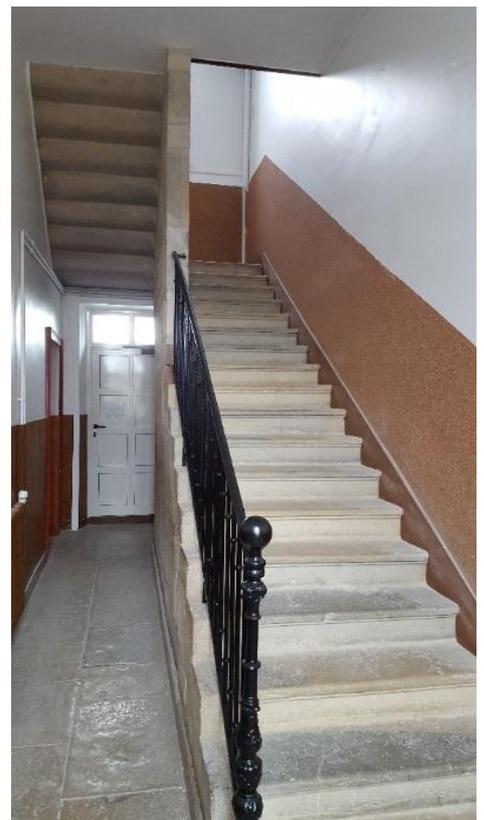


Les travaux ont donc été effectués dans le hall, dans les toilettes et sur le parking. D'abord la pièce (réunissant la chaudière et les toilettes) qui était en état de délabrement, a été intégralement refaite avec les normes propres à tous bâtiments accueillants du



public. La vieille chaudière au fuel a disparu et a été remplacée par deux chaudières gaz avec enfouissement de la cuve. L'une pour notre salle polyvalente et l'autre pour l'appartement en location situé au-dessus, avec des compteurs séparés.

Ensuite, le hall... Les murs qui affichaient des trous et des endroits abimés ont été repris et repeints intégralement en blanc, les frisettes en bois ont été rénovées, la rambarde d'escalier a également été repeinte en noir.



Enfin, à l'extérieur, le parking et la cour ont été refaits complètement avec la création de places de parking, dont une place PMR juste devant l'entrée de la salle. L'ensemble répond désormais aux normes actuelles d'accessibilité !



Nous précisons également que des modifications ont été apportées dans l'appartement du dessus. Outre la mise en place d'une chaudière et la réfection du plafond par deux entreprises, des travaux de peinture et le remplacement du sol de la cuisine ont été effectués par les conseillers municipaux, notamment Chantal LABAT, Bernard VUILLEMENOT et Stéphane WEBER.



Ne reste plus qu'à trouver un nom à cette salle située au centre de notre village ! Nous restons donc toujours à votre écoute pour proposer un nouveau nom... et qu'il puisse être officiellement validé avant la fin de l'année !

## ➤ REGISTRE CANICULE



L'été est là. La municipalité ouvre en mairie un registre canicule afin de recenser les personnes (âgées, fragiles, seules) qui pourraient avoir besoin d'aide en cas de grosses chaleurs dans les mois à venir.

Si vous désirez ( ou un de vos proches) recevoir la visite d'élus cet été, vous devez venir vous inscrire dès que possible aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

## ➤ ZERO PHYTO : DUR DE CONVAINCRE LES HABITANTS ...

Depuis 2017, les collectivités locales ont interdiction de répandre tout pesticide chimique dans les espaces publics.

La mise en place du zéro phyto est d'autant plus difficile pour les communes que nombre d'entre-elles se heurtent au mécontentement des habitants, qui constatent ce qui leur apparaît comme une négligence dans le traitement des espaces verts. D'ailleurs cette nouvelle réglementation s'appliquera aux particuliers à partir de 2019.

Un espace vert qui se veut champêtre peut rapidement présenter un aspect abandonné. Il faut s'habituer à voir les herbes pousser et changer notre regard porté sur la nature urbanisée.

## ➤ NUISANCES SONORES

Comme chaque année, avec les beaux jours arrive le temps des travaux de bricolage et de jardinage en extérieur.

Pour rappel, l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique est autorisée en semaine :

**De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00. Le dimanche de 10h00 à 12h00.**

La Municipalité vous demande de bien vouloir respecter ces horaires, pour le bien et la tranquillité de tous.

## ➤ DEGRADATION DES JEUX AU LOTISSEMENT ...



**RAPPEL : AGE LIMITE 8 ANS**

## ➤ BENNE A DECHETS VERTS ET DEPÔTS SAUVAGES

Malheureusement, nous constatons régulièrement des dépôts sauvages sur la commune... N'oubliez pas que toute infraction est verbalisable.



Selon l'arrêté du Maire n°2014.18, en date du 21.10.2014.

➤Extrait Article 2 : « Il est interdit de déposer des déchets, recyclables ou non, au pied des colonnes de points d'apports volontaires (containers papier, verre, vêtements...) ou tout lieu non-désigné à cet effet. Les contrevenants s'exposeront d'une part à des poursuites pénales et d'autre part à devoir régler les frais engagés par la commune ou le propriétaire pour la remise en état des lieux souillés. »

➤Extrait Article 4 : « Dépôt devant un point Recyclage : Contravention de la 1<sup>ère</sup> classe (jusqu'à 38 euros) »

Nous vous demandons également de bien vouloir respecter le tri.

DECHETTERIE BREVANS : Tel. 03.84.82.56.19

Nouveaux horaires d'été : 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi  
8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h45 le samedi

## ➤ AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

Nous rappelons aux habitants de notre commune qu'une demande doit être faite en mairie concernant tous travaux extérieurs, la mise en place de piscine, création de clôture, d'ouverturesou autres aménagements...

# En direct du Conseil Municipal ...

## ➤ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018 :

Le conseil municipal après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2018, le Conseil Municipal

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

## ➤ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018 :

### LECTURE DECISIONS DU MAIRE

- Devis de remplacement du battant de la cloche de l'église, SA PRETRE : **815.00 € HT**
- Devis complémentaire d'isolation des sanitaires de l'ancienne école, SA BEVILACQUA pour un montant de **1 926.02 € HT**

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs et comptes de gestion 2017, soit

Opérations de l'exercice pour le budget général

- |  |  |
|--|--|
| - Dépenses de Fonctionnement : <b>334 031.16 €</b> | - Recettes de Fonctionnement : <b>390 973.19 €</b> |
| - Dépenses d'Investissement : <b>126 094.77 €</b>  | - Recettes d'Investissement : <b>272 250.42 €</b>  |

### AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice 2017 ayant généré un excédent de Fonctionnement du budget général de 56 942.03 € et les résultats antérieurs reportés étant de 281 375.38 € ; les résultats cumulés s'élèvent à + **338 317.41 €**.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'affecter ce résultat au compte 002.

Concernant l'investissement, le solde positif de **158 251.09 €** sera affecté au compte 001.

### APPROBATION DEVIS

Après avoir procédé à diverses consultations, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les devis suivants :

- Office National des Forêts, « travaux sylvicoles », pour un montant HT de **1 381.71 €**
- Signaux Girod, «panneaux complémentaires traversée du village » pour un montant HT de **337.07 €**

### TRANSFERT ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Suite au transfert de compétence relatif aux ZAE (Zone d'Activité Economique), induit par la Loi NOTRe, (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) il convient de définir les conditions financières et patrimoniales et notamment la mise à disposition et le mandat de gestion.

Le Conseil Municipal, AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition et conventions de mandats avec l'Agglomération du Grand Dole.

## APPROBATION RAPPORT CLECT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), le Conseil Municipal DECIDE d'approuver le rapport portant sur les attributions de compensations définitives pour l'année 2017.

## APPROBATION NOUVEAUX STATUTS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Afin de se mettre en conformité avec les textes législatifs de la Loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit procéder à des ajustements techniques de ses statuts.

La Commune de Lavans les Dole DECIDE d'approuver à l'unanimité les nouveaux statuts.

### QUESTIONS DIVERSES :

La subvention « classe de neige » sera versée directement à la Coopérative du Groupe scolaire de Romange

Une réunion d'information sur le prélèvement à la source sera organisée par la Direction Départementale des Finances Publiques le 20 mars 2018 (destinée aux Agents Communaux et Elus)

## **➤ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018 :**

### LECTURE DECISIONS DU MAIRE

- Devis complémentaires, SA PRUDHON : pour un montant de **651.00 € HT** concernant le bâtiment de l'ancienne école et pour un montant de **549.00 € HT** concernant le logement.

### DEMISSION CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal prend ACTE de la démission de Mme Carole ARBONNEAU, Conseillère municipale et DECIDE à l'unanimité de ne pas pourvoir à la vacance de ce poste. Le nombre de conseillers est désormais de 10.

### AVANT PROJET SOMMAIRE EFFACEMENT RUE DU FOUR BANAL

Dans le cadre de futurs travaux d'effacement de la rue du Four Banal, le SIDEC vient de transmettre l'APS (Avant-Projet Sommaire). Après déduction des participations financières, le montant estimatif restant à charge s'élève à **50 211.54 €**. Cette opération est envisagée en 2019 et le dossier sera actualisé fin 2018.

### TAXES COMMUNALES 2018

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à des modifications des taux d'imposition, soit :

Taxe habitation : 9.25 %      Taxe foncière (bâti) : 17.27 %      Taxe foncière (non bâti) : 32.16 %  
Pour rappel, ces taux sont inchangés depuis 2015.

### BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET GENERAL (M14) voté à l'unanimité

- Dépenses Fonctionnement : 192 505.00 €- Recettes Fonctionnement : 488 630.00 €
- Dépenses Investissement : 169 845.00 €- Recettes Investissement : 169 845.00 €

## LOYER LOGEMENT 10 RUE DU FOUR BANAL

Le montant du loyer est fixé à 350.00 € sans charge. Les frais de chauffage seront réglés directement par le locataire.

## AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITIC SIDEC

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du SITIC du SIDEC.

## APPROBATION DEVIS

Après avoir procédé à diverses consultations, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les devis suivants :

- Entreprise **RBP TRAVAUX SERVICES**, 39700 AMANGE, « Réfection couloir salle polyvalente », pour un montant HT de **2 213.12 €**
- Entreprise **REVERCHON**, 39700 DAMPIERRE «Isolation et réfection plafond logement » pour un montant HT de **3 269.60 €**

## QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal étudie les dossiers de demande de logement du 4 B, rue Saint Didier et émet un avis favorable à Mme Aurélie Villard.



*Commémoration du 8 mai*